27 mai 2008 **08.351**

Question Odile Duvoisin

LVCouple

En date du 24 mars 2004, le Grand Conseil a accepté la loi LVCouple. Cette décision a doté le canton de Neuchâtel d'un dispositif moderne et performant pour intervenir auprès des victimes et des auteurs-es lors de conflits relevant de la violence conjugale et domestique. Un rapport d'information au Grand Conseil était prévu après la phase pilote de trois ans, période prévue pour la mise en place de ce concept.

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner des nouvelles à ce sujet? Merci par avance de ces informations.

Cosignataires: M. Maire-Hefti, A. Tissot Schulthess, C. Bertschi et N. Fellrath.